

1F adresse client.



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles
Safety, quality and environmental services

Rapport n° : P030781758



F171808

Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
Brabant tél : 02 674 57 11 Wallonie tél : 081 432 611

Rési code : 10

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :		Installation :		Propriétaire / gestionnaire :	
Nom, Prénom : <u>Difilic</u>	Nom, Prénom : <u>habitation</u>	Adresse : <u>rue de l'Eglise Notre Dame 25</u>			
N° carte d'identité :	CP + Commune : <u>5300 Namur</u>	Tél. : <u>/</u>			
N°TVA : BE					

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

☐ Art 270	☐ mise en usage	☐ modification	☐ extension	☒ Art 86	☒ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
☒ Art 271	☐ mobile	☐ temporaire		☐ Art 87	☐ Art 278	☐ Unité de travail domestique
☐ Art 276 : renforcement	☒ périodique	☒ contrôle	☐	☐ Art 88	☐ Art	☐ Parties communes
☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation				☐ Art	☐ Art	☐ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN											☐ EAN non communiqué	☐ Compt. kWh non placé		
	Compt. kWh n° :	Index jour :	Index nuit :								☐ Compt. kWh exclusif nuit				
Données installation	Protection branchement (A) : ☐ 20 ☒ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☐													n° :	Index nuit :
	Conçue pour U _N : ☐ 230 V ☒ 3x230 V ☐ 3N400 V ☐													Type de prise de terre :	
	Courant nominal maximum (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☒ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☐													☐ boucle de terre ☒ barres / piquets	
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : <u>4</u> X <u>16</u> mm ² - Type : <u>EXUB</u>													☐	
	Dispositif diff. gén. : <u>40</u> A / <u>300</u> mA													Nombre de tableaux : <u>1</u>	
Description installation	Nombre de circuits terminaux : <u>V. plan</u>														
	☒ Voir annexe(s)														

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☐ Appareils	☒ Matériel	☒ L>/section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>20</u> Ω		☒ Isolement général : <u>1</u> MΩ		☒ Continuité de terre		☒ Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☐ a été plombé ☒ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	<u>Néant</u>
Infractions Installation existante	<u>Néant</u>
Remarques	☐ Néant

Conclusion(s) :

☒ La nouvelle installation	<u>est conforme</u>	☐ n'est pas conforme	au RGIE.
☒ L'installation existante	<u>est conforme</u>	☐ n'est pas conforme	au RGIE.

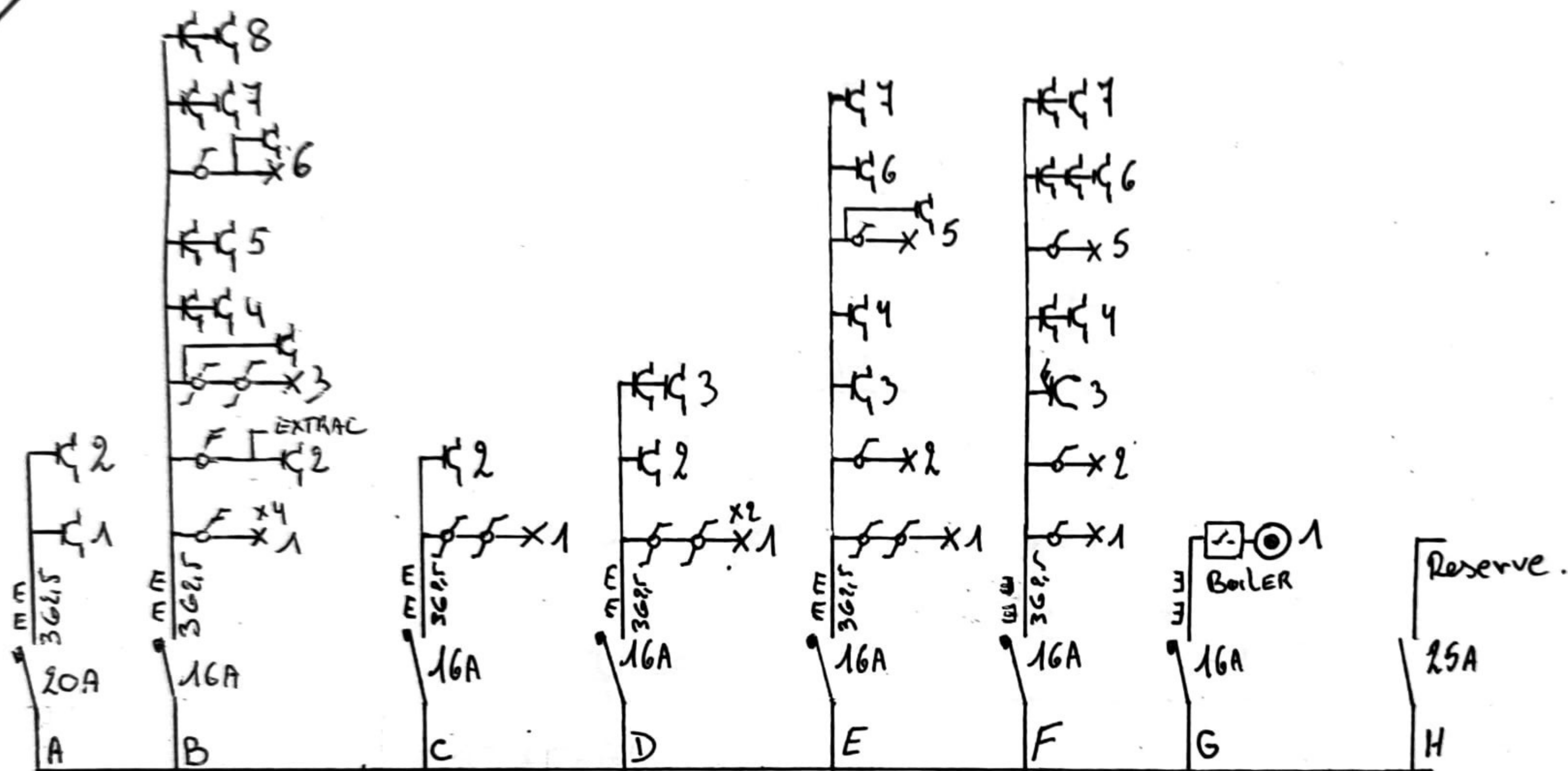
L'installation électrique doit être recontrôlée avant 19/11/2011 (*)
☐ par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur : Mathieu S. Agent n° : 3078 Date : 19/11/2011
Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position : 3 ☒ Schéma(s) unifilaire(s) : 1

Pour le Directeur Général : Signature

MATHIEU S. Mathieu S.
VINÇOTTE Inspecteur Electricité

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



Δ30
40A



EXVB 4X16²

Δ300
40A 3x220V

~ EXVB
4X16²
3x220V



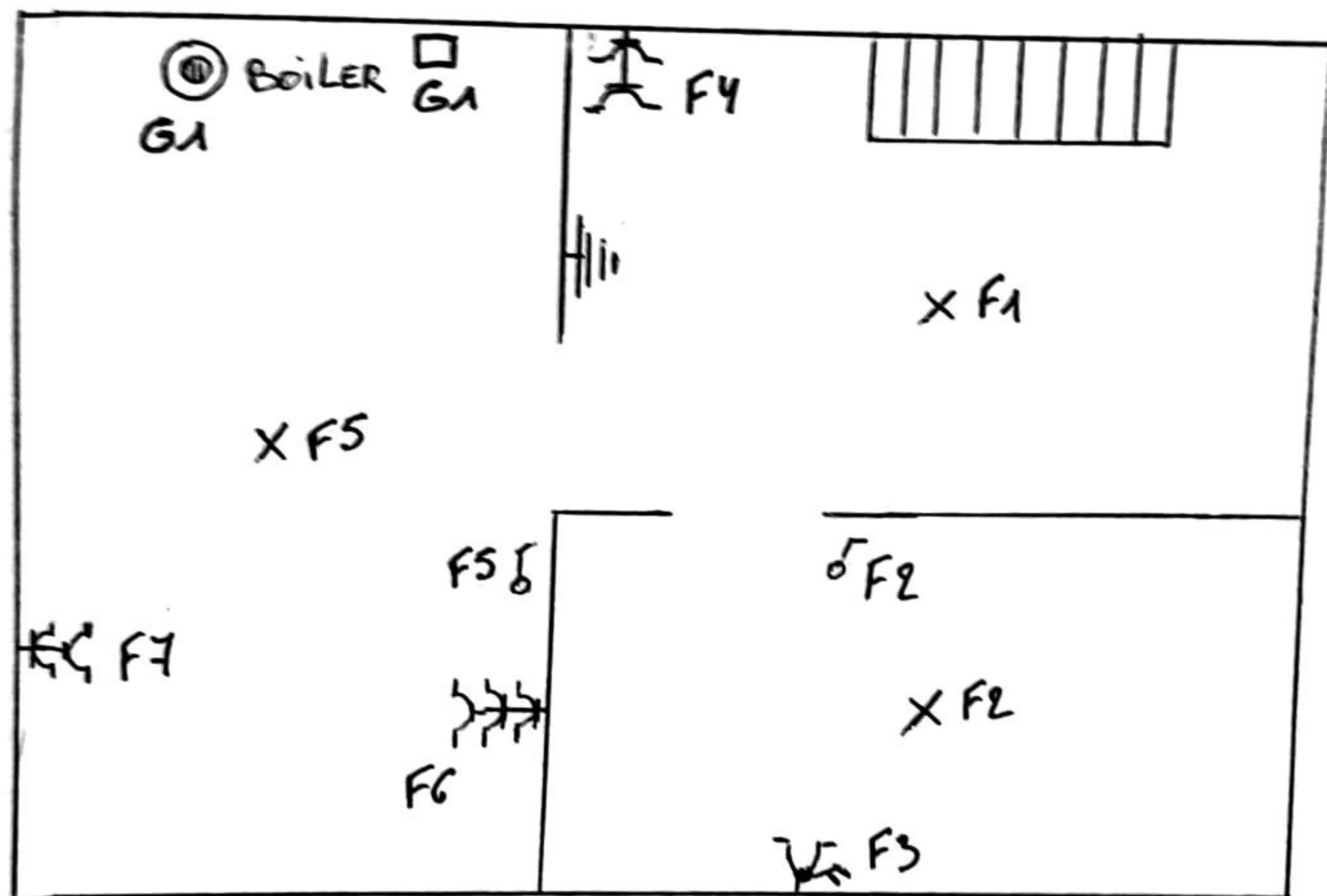
ADRESSE DE L'INSTALLATION

Rue de l'église Notre DAME 25
5300 NAMECHE



MATHIEU Stéphane
3078
Inspecteur Electricité

[Signature]

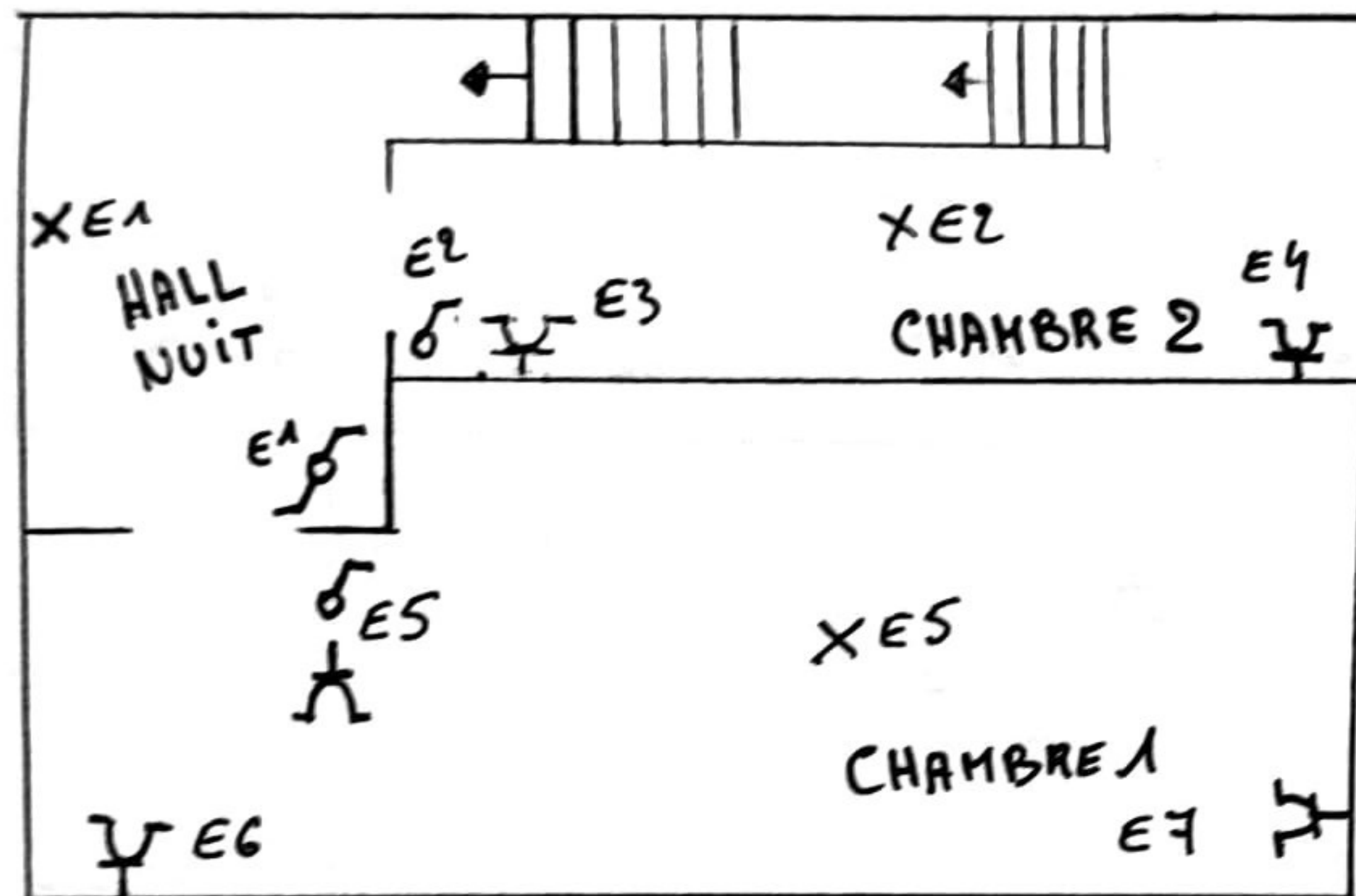


CAVES

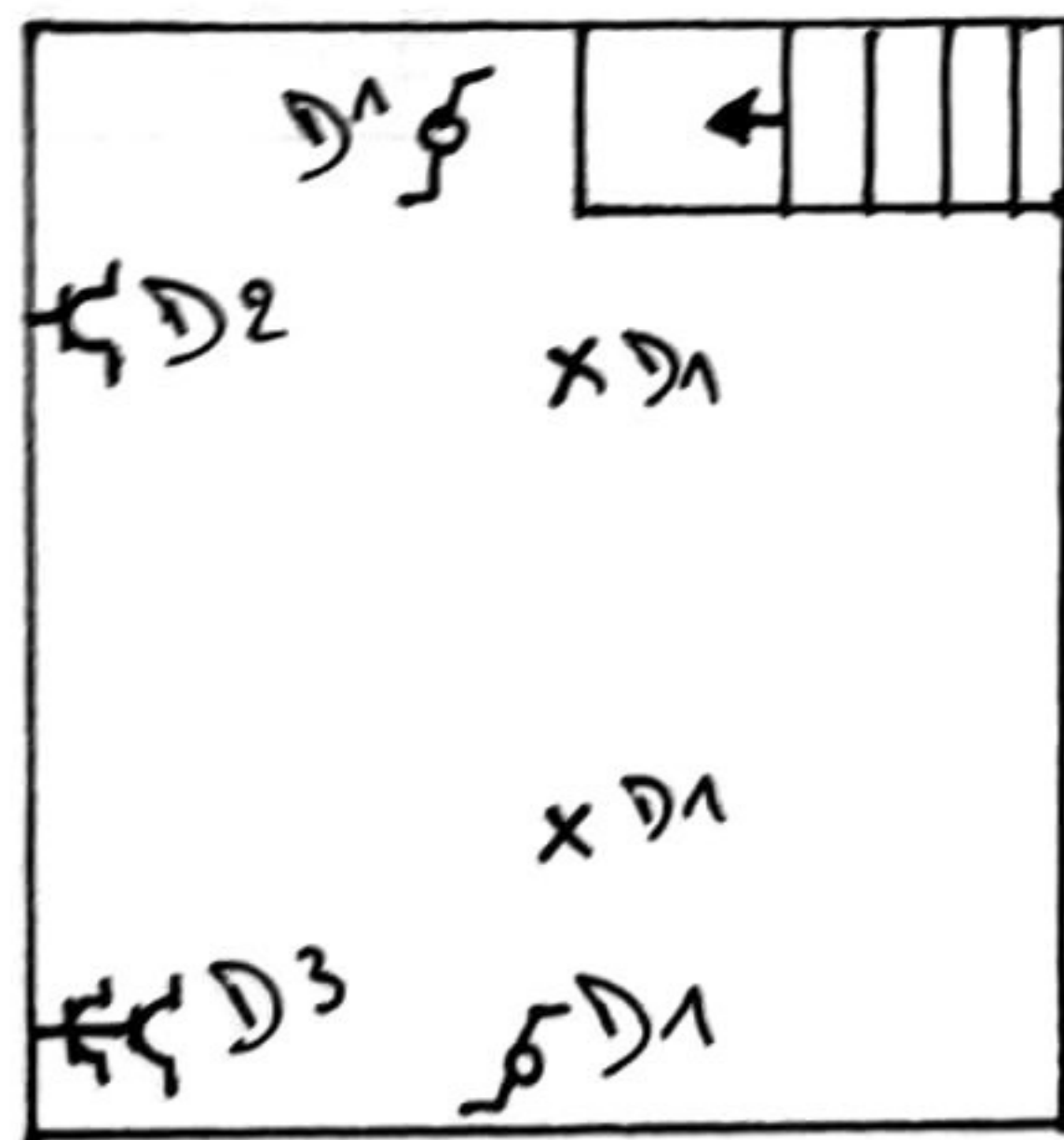
RUE DE L'EGLISE NOTRE DAME 25
5300 NAMECHE

 MATHIEU Stéphane
3078
Inspecteur Electricité





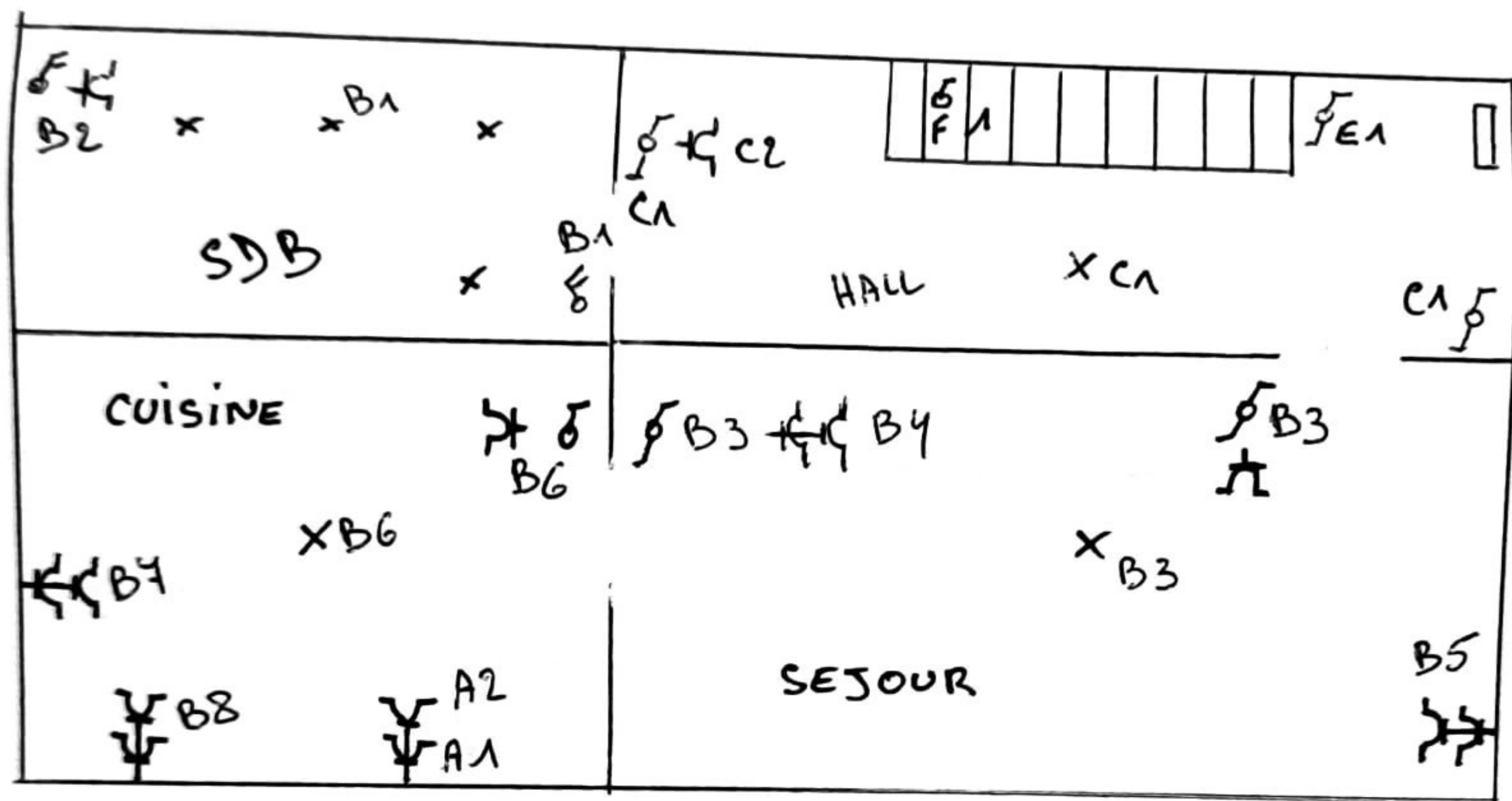
1^{er} ETAGE



2nd ETAGE

 MATHIEU Stéphane
3079
Inspecteur Electricité





REZ DE CHAUSSEE



MATHIEU Stéphane
3078
Inspecteur Électricité

[Handwritten signature]